

RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-patrie

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DE LA COORDINATION DES
ACTIVITÉS ACADEMIQUES

18 / 00215

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF HIGHER EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF THE COORDINATION OF ACADEMIC
ACTIVITIES

COMMISSION DE COORDINATION UNIVERSITAIRE (CCU), SESSION DU 11 AVRIL 2018

COMMUNIQUE FINAL

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, a présidé une session de la Commission de Coordination Universitaire (CCU), le 11 avril 2018 à partir de 09H00, à la Salle des Actes de l'Ecole Normale Supérieure de Yaoundé. Crée par décret N°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités, la Commission de Coordination Universitaire est principalement chargée d'examiner l'ensemble des problèmes relatifs à la coordination et à l'harmonisation des activités des Institutions Universitaires Publiques.

Y prenaient part, le Représentant des Services du Premier Ministre, les Vice-Chancellors et Recteurs, les Représentants du MINFOGRA, du MINESEC, du MINFI, du MINRESI et du MINEPAT, ainsi que les hauts responsables du MINESUP.

Les travaux ont été ouverts par l'observation d'une minute de silence en mémoire du Pr Dominique MVOGO, ancien Pro-Chancellor de l'Université de Bamenda, et ancien Secrétaire Général du Ministère de l'Enseignement Supérieur. L'occasion a ensuite été donnée de suivre le discours du Ministre de l'Enseignement Supérieur, qui a précisé le sens de la tenue régulière de ces assises qui témoigne du dynamisme du système d'enseignement supérieur et de la volonté partagée de bâtir un système éducatif de qualité, compétitif, innovateur et capable de produire le capital humain qualifié pour soutenir la croissance et assurer l'émergence du Cameroun. Il a poursuivi son propos en saluant à juste titre, le don spécial d'ordinateurs que S.E. Paul BIYA, Président de la République, Chef de l'Etat, a offert aux étudiantes et étudiants des institutions nationales d'enseignement supérieur, dans le cadre de sa politique de développement du numérique universitaire. Il a clos son discours en se félicitant de la densification et de la diversification de la carte universitaire du Cameroun à la faveur de la création par le Chef de l'Etat de nouveaux établissements dans l'optique de couvrir l'ensemble des régions du triangle national.

Au terme des échanges francs et constructifs sur les points inscrits à l'ordre du jour, les résolutions suivantes ont été adoptées :

- 1- La Commission de Coordination Universitaire invite tous les Chefs des Institutions Universitaires au respect scrupuleux des dispositions du décret 2005/383 du 17 octobre 2005 et autres textes législatifs ou réglementaires fixant les règles financières applicables aux universités, nonobstant les contraintes auxquelles ils sont confrontés sur le terrain.
- 2- La Commission de Coordination Universitaire a prescrit aux Recteurs et Vice-Chancellors d'inviter via le Ministre de l'Enseignement Supérieur et les Ministres compétents (Finances d'une part, Economie, Planification et Aménagement du Territoire, d'autre part) lors de la

prochaine session de la Conférence des Chefs des Institutions Universitaires Publiques, le Directeur Général du Budget, le Directeur Général du Trésor, le Directeur Général des Impôts et le Directeur Général de l'Economie, à l'effet de trouver des voies et moyens pour concilier les procédures budgétaires et les impératifs d'une gestion efficace. A cet effet, il a été retenu que l'ordre du jour de la prochaine session de CCU portera essentiellement sur les règles de gestion financière des Institutions Universitaires Publiques.

- 3- La Commission de Coordination Universitaire demande aux Chefs des Institutions Universitaires de faire des propositions relatives au recadrage juridique des Annexes de certaines facultés aux fins de permettre leur fonctionnement harmonieux. Par ailleurs, ceux-ci ont été invités à saisir le Ministre des Finances, sous le couvert du MINESUP, à l'effet de solliciter des subventions directes pour appuyer le fonctionnement de ces Annexes.
- 4- La Commission de Coordination Universitaire recommande aux Universités d'Etat d'accélérer l'enrôlement des étudiants régulièrement inscrits dans les IPES dont elles assurent la tutelle académique, pour le compte de l'année académique 2016/2017 en vue de leur éligibilité au don spécial de 500 000 ordinateurs du Président de la République, Chef de l'Etat, et rendre compte au MINESUP des éventuelles difficultés rencontrées.
- 5- Après les exposés du Président de la Fédération Nationale du Sport Universitaire (FENASU) et du Recteur de l'Université de Maroua relatifs à l'organisation des jeux universitaires à Maroua, le Ministre de l'Enseignement Supérieur les a félicités et encouragés, en leur prescrivant de prendre toutes les dispositions nécessaires pour la bonne tenue desdits jeux, prévus à Maroua du 04 au 11 mai 2018.

A l'issue des travaux, le Ministre de l'Enseignement Supérieur, Chancelier des Ordres Académiques, a félicité les participants pour leurs contributions fructueuses et les a exhortés à poursuivre leurs actions en vue de l'accomplissement optimal des missions assignées au système d'enseignement supérieur camerounais via la politique de la Nouvelle Gouvernance Universitaire prescrite par S.E. Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat, et mise en œuvre par M. le Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

Les travaux de la Commission de Coordination Universitaire se sont achevés par le mot de gratitude exprimé par les participants à S.E. Paul Biya, Président de la République, Chef de l'Etat, pour sa très haute et constante sollicitude toujours manifestée à l'ensemble de la communauté universitaire.

Fait à Yaoundé, le 11 AVR 2018

**Le Ministre de l'Enseignement Supérieur,
Chancelier des Ordres Académiques,
Président de la Commission de Coordination Universitaire**

